

République Démocratique du Congo



Greffe de la Cour Constitutionnelle

/BB/=

EXTRAIT DE ROLE

La Cour Constitutionnelle, siégeant en matière de contentieux de candidature, appelle à son audience publique de ce vendredi 31 août 2018 à 13 heures, les causes ci-après :

EN CAUSE (CHAMBRE II):

(DOSSIER J. P. BENBA)

1. RCE 0001/PR : Requête en contestation de la décision n°028/CENI/BUR/2018 du 24 août 2018 déclarant irrecevables les candidatures des indépendants, des partis et regroupements politiques à l'élection du Président de la République invalidant la candidature à la présidence de la République du regroupement politique PALU et alliés;
2. RCE 0002/PR : Requête en réclamation en contestation de la décision n° 028/CENI/BUR/18 du 24 août 2018 déclarant irrecevables les candidatures des indépendants, des partis et regroupements politiques à l'élection du Président de la République;
3. RCE 0003/PR : Requête en validité de la candidature de Monsieur MOKA NGOLU MPATI Jean-Paul;
4. RCE 0008/PR : Requête en recours du requérant MALUTAMA KAYEYE Hubert ;

Fait à Kinshasa, le 30 août 2018.-

LE GREFFIER EN CHEF,

Charles OLOMBE LODI LOMAMA.-